

Bonjour,

Vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant votre projet référencé 10380 KKP.

À ce jour, votre dossier présente un certain nombre d'informations relatives aux opérations projetées mais qui s'avèrent incomplètes pour l'instruction du dossier. Aussi, en application des dispositions de l'article R. 122-3-1 II du Code de l'environnement, je vous demande de bien vouloir procéder aux compléments suivants :

- Préciser le nombre et les caractéristiques des essais de pompage envisagés ;
- Mentionner les états quantitatif et qualitatif de la masse d'eau qui sera prélevée FRDG617 ;

Dans l'attente de ces compléments, les délais d'instruction de votre demande sont suspendus.

Respectueusement

DREAL OCCITANIE
Direction Energie Connaissance
Département Autorité Environnementale
520 allée Henri II de Montmorency - CS 69007
34034 Montpellier cedex 02